



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Somme

Délibération du Conseil Communautaire de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

Séance du mardi 19 décembre 2023

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-trois à 16h30, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle des fêtes de Saint Riquier, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	96	70

DELIBERATION N° DE_2023_131
<i>versement d'un fond de concours ex école commune de ponthoile</i>

Date de la convocation
11 décembre 2023

Date d'affichage
11 décembre 2023

VOTES
EXPRIMES : 64
POUR : 64
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NPPV : 6

Présents : Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS), Monsieur Bruno BALESDENT (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHIEU), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Madame Maïté BERON (DOMQUEUR), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE DIEN), Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur René BUTEUX (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie Josée VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Odile DOUBLET (LE BOISLE), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS), Monsieur Fabien CARPENTIER (GUESCHART), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Marie Jeanne MERLIN (LE CROTOY), Monsieur Pierre DELCOURT (LE TITRE), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Dominique DELANNOY (DOMVAST), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY), Monsieur Philippe PIERRIN (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Jean Luc MARTIN (FOREST-MONTIERS), Monsieur Yves CREPY (MOUFLERS), Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG), Monsieur Martial BALSAMO (NOYELLES-SUR-MER), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL), Madame Sophie DUCASTEL-MEJRI (PONT-REMY), Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY), Monsieur Henri BOURGOIS (QU)

RF
Préfecture de la Somme
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/12/2023
080-200070936-DE_2023_131-DE

(QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Monsieur Joël PORQUET (RUE), Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Monsieur Dominique LECERF (VRON), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCOURT-BUSSUS), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCHÉUX), Monsieur ALAIN HENOT (VILLERS-SUR-AUTHIE)

Elus représentés ayant donné pouvoir : Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER) représenté par Monsieur Bruno BALESSENT (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE) représenté par Madame Maité BERON (DOMQUEUR), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL) représenté par Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Madame Laurence CROISSET (NOUVION) représentée par Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCOURT-BUSSUS), Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY) représenté par Madame Sophie DUCASTEL-MEJRI (PONT-REMY), Monsieur Marc VOLANT (QUEND) représenté par Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Richard RENARD (RUE) représenté par Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) représenté par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER)

Absent(s) : Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Monsieur James HECQUET (COULONVILLERS), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHIEU), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHIEU), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE) suppléé par Monsieur René BUTEUX (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Madame Rachel WATTEBLED (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE) suppléé par Monsieur ALAIN HENOT (VILLERS-SUR-AUTHIE), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCHÉ)

Excusé(s) : Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur Michel KLAPSIA (CRECY EN PONTHIEU), Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES), Monsieur Guy TAECK (FAVIERES), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Madame Dany HAREUX (RUE), Madame Anita MAGNIER (RUE)

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY)

Objet de la Délibération : versement d'un fond de concours ex école commune de ponthoile

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et son article L5214-16 relatif au versement de fonds de concours d'une Communauté de Communes à ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux des communes concernées.

Vu la délibération 2021_0103 du 5 octobre 2021 mettant en place un fonds de concours destiné à soutenir financièrement une commune dont l'école a été fermée après l'année 2017 (date de création de la communauté de communes Ponthieu Marquenterre) et qui porte un projet de réhabilitation de cette école ou salle de classe désormais plus affectée à la compétence scolaire et dont la mise à disposition à la Communauté de Communes a pris fin ;

Vu l'avis favorable de la Commission de la gestion financière et de la prospective budgétaire du 4 décembre 2023 et du bureau communautaire du 6 décembre 2023,

Considérant la sollicitation d'un fonds de concours école de
financièrement la réhabilitation de l'ancienne salle de cla
centre culturel dont le coût total est fixé à 244 145.10 € HT,

RF Préfecture de la Somme Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/12/2023 080-200070936-DE_2023_131-DE

Considérant la complétude et l'instruction des dossiers déposés et exposés ci-dessus dans le respect du règlement dédié,

Le conseil communautaire, décide, à la majorité :

- D'octroyer à la commune de Ponthoile un fonds de concours de 10 000 € selon le plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE REHABILITATION			
DEPENSES		RECETTES	
Libellé de la dépense	en € HT	Libellé de la recette	en € HT
Travaux de réhabilitation en centre culturel	244 145,10 €	Fonds propres commune	76 894,71 €
		Fonds concours CCPM	10 000,00 €
		Subvention Conseil Départemental 80	17 000,00 €
		Subvention Conseil Régional HDF - 50%	127 210,05 €
		Subvention ETAT - DSIL	13 040,34 €
Total des dépenses en € HT	244 145,10 €	Total des recettes en € HT	244 145,10 €

- De verser le fonds de concours Réhabilitation école de 10 000 € au bénéfice de la commune de Ponthoile, après instruction et selon le plan de financement ci-avant décrit,
- D'autoriser le Président à signer la convention dédiée en annexe de la présente,
- D'imputer la dépense totale liée à ces fonds de concours de 10 000 € aux crédits inscrits au budget général, au 2041412 en section investissement.

• Résultats des votes

•

• Pour : 64

- Farcy Pascal
- Berthe Antoine représenté par Balesdent Bruno
- Balesdent Bruno
- Bourgois Thibaut
- Dufour Grégory
- Bordet Xavier
- Gamard Marcel
- Mouton Eric
- Cat René représenté par Béron Maïté
- Doyer Mathieu
- Crépin Maurice
- Bouchez Franck
- Beron Maïté
- Delannoy Dominique
- Briet Damien
- Alexandre Isabelle
- Wallet Daniel
- Martin Jean Luc
- Baillet Alain
- Kraemer Eric
- Van Riek Onghena Marie José

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 21/12/2023

080-200070936-DE_2023_131-DE

- Pruvot Jean Paul
- Carpentier Fabien
- Noël Frédéric
- Deleens Stéphane
- Doublet Odile
- Evrard Philippe
- Delorme Véronique
- Merlin Marie Jeanne
- Delcourt Pierre
- Pecquet Jean Marie
- Pley Olivier représenté par Parment Philippe
- Parment Philippe
- Pierrin Philippe
- Crépy Yves
- Hertault Claude
- Sellier Philippe
- Conty José
- Forestier Maurice
- Croiset Laurence représentée par Forestier Maurice
- Monflier Bernard suppléé par Buteux René
- Basalmo Martial
- Dubois Daniel représenté par Marcassin Daniel
- Roucoux Annie
- Ducastel Mesjri Sophie
- Louvet Gérard représenté par Ducastel Mesjri Sophie
- Jaméas Jean Jacques
- Volant Marc représenté par Fourdinier Marie Claire
- Fourdinier Marie Claire
- Bourgois Frédéric
- Bost Patrick
- Thueux Jacky
- Porquet Joël
- Richard Renard représenté par Claude Hertault
- Nester Paul
- Guesbier Francis
- Farcy Joël
- Sauvage Laurent
- Riquet Michel suppléé par Henot Alain
- Patricia Poupart
- Soubry Patrick
- Lecerf Dominique
- Marcassin Daniel
- Miannay Thierry

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de reception de l'AR: 21/12/2023

080-200070936-DE_2023_131-DE

• Contre : 0

• Abstention : 0

• Ne prennent pas part au vote : 6

• Gérard Olivier

• Hornoy Arnaud, représenté par Philippe Evrard

• Pouilly Alain

• Poupart Henri

• Martin Jocelyne

• Monin Yves, représenté par Martin Jocelyne

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,
Claude HERTAULT



RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 21/12/2023

080-200070936-DE_2023_131-DE